

---

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur le député-gouverneur comme suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“ Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant :—

“ Acte accordant à Sa Majesté la somme de quatre cent quarante-six mille cinq cents piastres, nécessaire pour subvenir à certaines dépenses se rattachant aux exercices annuels de la milice durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1897,” que je prie Votre Honneur de sanctionner.

Alors le Greffier de la Couronne en Chancellerie a lu le titre du dit bill.

Sur ce bill le greffier de cette Chambre par ordre de Son Honneur, a dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il a plu au député-gouverneur de se retirer, et

La Chambre des Communes s'est retirée.

Alors, sur motion de l'honorable Sir Oliver Mowat, secondé par l'honorable M. Scott,

Le Sénat s'est ajourné.